



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le 23 octobre 2024

Service de la connaissance des
territoires et de la Sécurité
Unité Sécurité et Circulation
Routière

Arrêté préfectoral n° SCTS_20241023

portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A28 sud pour des travaux
de mise en configuration définitive du profil en travers,
nécessitant la fermeture de la bretelle de sortie du sens 2 (Le Mans/Tours)
et la fermeture de la bretelle d'entrée en direction de Le Mans,
de l'échangeur n°24 PARIGNE L'ÉVEQUE

LE PRÉFET DE LA SARTHE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la route et notamment ses articles L110-2, L110-3, R110-1, R110-2, R.411-9 et R.411-25 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L121-1 et L122-1 et suivants ;

Vu la loi n° 55-435 modifiée du 18 avril 1955 portant statut des autoroutes ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 56-1425 du 27 décembre 1956 modifié, portant règlement d'administration publique de la loi du 18 avril 1955 sur le statut des autoroutes ;

Vu le décret du 12 mai 1970 approuvant la convention de concession passée entre l'Etat et la Compagnie financière et industrielle des autoroutes (COFIROUTE) et l'ensemble des décrets, avenants successifs et cahier des charges, en vue de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des autoroutes qui lui sont concédées ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété ;

19, Boulevard Paixhans - CS10013

72042 LE MANS CÉDEX 9

Tél : 02 72 16 41 00

Mél : ddt@sarthe.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

SCTS_20241023_COF_A28sud_PET_N°24_fermeture bretelles sens2.odt

1/4

Vu la note technique ministérielle et son annexe 1 du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

Vu la note technique ministérielle du 14 avril 2016 relative à l'information routière à destination des usagers du réseau routier national ;

Vu la note du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires du 2 février 2024 relative au calendrier des jours hors chantier pour l'année 2024 et pour le mois de janvier 2025 sur le réseau routier national ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 nommant M. Emmanuel AUBRY Préfet du département de la Sarthe ;

Vu l'arrêté n°DCPPAT2023-0202 du 4 octobre 2023 portant délégation de signature en matière administrative de M. Emmanuel AUBRY, Préfet de la Sarthe, à M. Marc SEVERAC, directeur départemental des territoires de la Sarthe ;

Vu l'arrêté de la commune de MULSANNE n°46-02 du 30 septembre 2002 de réglementation de la circulation des poids lourds et des transports de matière dangereuses, avenue François Mitterrand (sections agglomérées de la route nationale n°138), notamment son article 3 de levée temporaire d'interdiction en cas d'indisponibilité de l'autoroute ;

Vu l'arrêté de la commune de ECOMMOY n°3216 du 4 octobre 2002 de réglementation de la circulation des poids lourds et des transports de matière dangereuses, route du Mans et route de Tours (sections agglomérées de la route nationale n°138), notamment son article 3 de levée temporaire d'interdiction en cas d'indisponibilité de l'autoroute ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2024 portant subdélégation de signature en matière administrative de M. Marc SEVERAC, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à des fonctionnaires placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCTS_20210216_RESC du 1er mars 2021 portant réglementation d'exploitation sous chantier pour les autoroutes A11, A81 et A28 dans la partie concédée à COFIROUTE dans le département de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCTS_20210216_RPC du 2 mars 2021 portant réglementation de la police de circulation sur les autoroutes A11, A28 et A81 dans la partie concédée à la société COFIROUTE, dans le département de la Sarthe ;

Vu la demande de la société COFIROUTE du 9 septembre 2024 et le dossier d'exploitation sous chantier annexé ;

Vu l'avis favorable DGITM (Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités)/DMR (Direction des mobilités routières)/FCA (Sous-direction des financements innovants et du contrôle des concessions autoroutières)/FCA3 (Bureau des services aux usagers et de la comodalité) du MTECPR (Ministère de la Transition Ecologique, du Climat et de la Prévention des Risques), du 11 septembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de la Sarthe du 7 octobre 2024 ;

Vu les avis favorables ou réputés favorables des maires de Ecommoy, Téléché du 17 septembre 2024, Mulsanne, Ruaudin, Parigné-l'Évêque et Changé ;

Considérant que des travaux de mise en configuration définitive du profil en travers de l'autoroute A28 sud, entre Parigné-l'Évêque et Ecommoy, sont réalisés sous arrêté préfectoral de réglementation d'exploitation sous chantier sus-visé, sur une durée prévisionnelle de douze mois à partir du 15 avril 2024 ;

Considérant que, selon les phases d'avancement du chantier et notamment au droit de l'échangeur n°24 PARIGNE L'EVEQUE, il est nécessaire de fermer la bretelle de sortie du sens 2 (Tours/Le Mans) et la bretelle d'entrée en direction de Le Mans, de l'échangeur n°24 PARIGNE L'EVEQUE et de mettre en place des itinéraires de déviation ;

Considérant que pour assurer de bonnes conditions techniques et de sécurité des usagers de l'autoroute et du personnel de chantier en charge de la réalisation des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe ;

A R R Ê T E

Article 1 : Les bretelles d'accès et de sortie dans le sens 2 (Le Mans/Tours) de l'échangeur n°24 PARIGNE L'EVEQUE sur l'autoroute A28, seront fermées du lundi 4 novembre 2024 à 10H00 au vendredi 15 novembre 2024 à 12H00, y compris le week-end. Le sens 1 (Tours/Le Mans) restera ouvert.

Article 2 : Itinéraires de déviation (schémas des déviations dans le DESC annexé) :

- Les usagers de l'autoroute A28 en provenance de Mans et en direction de Tours souhaitant sortir à l'échangeur n°24 PARIGNE L'EVEQUE seront invités à prendre l'itinéraire conseillé via l'échangeur n°23 LE MANS CENTRE (Auvours) ;
- Les usagers souhaitant entrer sur l'autoroute A28 à l'échangeur n°24 PARIGNE L'EVEQUE, en direction Tours, seront invités à suivre la déviation vers l'échangeur n°25 ECOMMOY.

Article 3 : Inter-distances et basculements :


Les inter-distances entre deux chantiers pourront être réduites à :

- 5 000 m, entre une neutralisation de voie d'une part et une neutralisation de voie d'autre part,
- 5 000 m, entre une neutralisation de voie d'une part et un basculement de chaussée d'autre part,
- 5 000 m, entre un basculement de chaussée d'une part et un basculement de chaussée d'autre part,
- la longueur maximale des plots de basculement sera de 8 000 m ou 4 ITPC successives,
- la longueur du basculement pourra être portée à 10 000 m sur une durée de 4H00.

Article 4 : La présente décision est susceptible de recours gracieux auprès du Préfet de la Sarthe, de recours hiérarchique auprès du/des ministre(s) concerné(s), ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

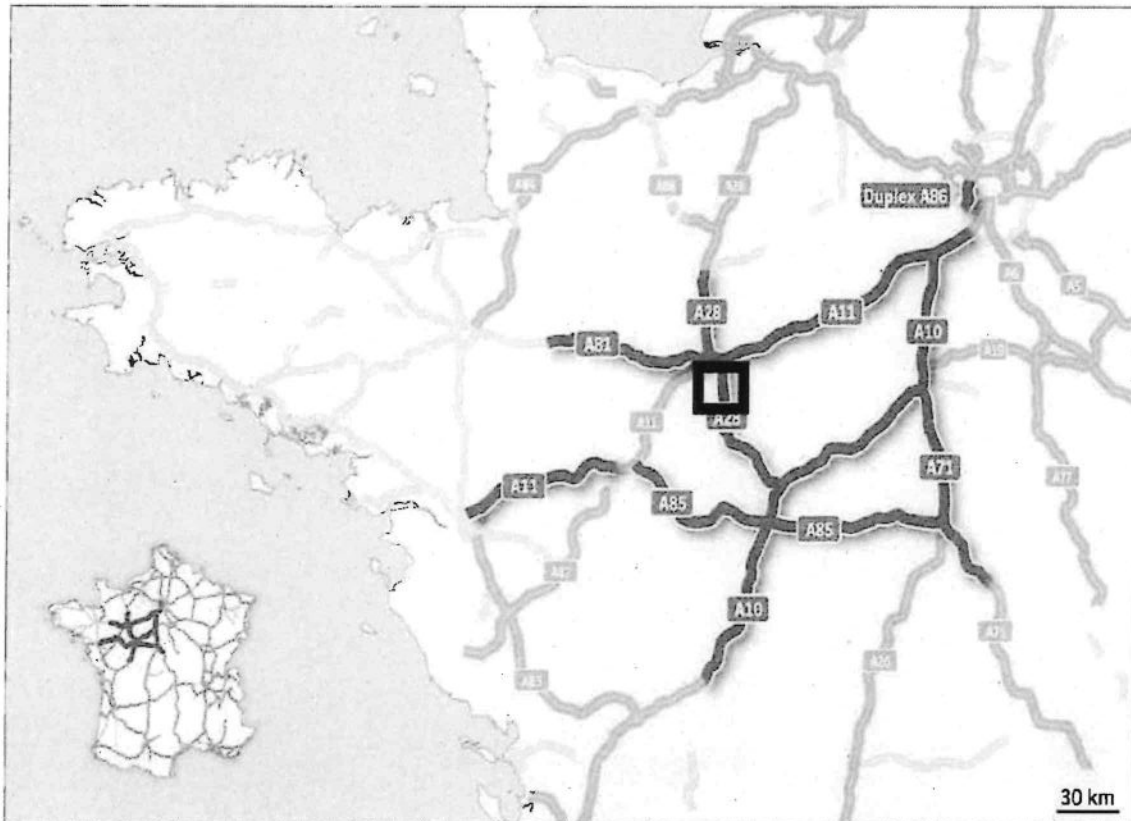
Article 5 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, le Directeur départemental des territoires de la Sarthe, le Commandant de Groupement de gendarmerie du département de la Sarthe, le Directeur de la société COFIROUTE, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont copie sera transmise au Commandant de l'escadron départemental de sécurité routière de la Sarthe, au MTECPR/DGITM/DMR/FCA/FCA3, à la Direction interdépartementale des routes de l'ouest, au SAMU 72, au Service départemental d'incendie et de secours, au Conseil Départemental de la Sarthe et aux mairies sus-visées.

Le Préfet
Pour Le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,
Pour le directeur départemental des
territoires et par subdélégation,
l'adjoint à la cheffe du service de la
connaissance des territoires et de la
sécurité,



Nicolas JACQUET

DESC en annexe



Dossier d'Exploitation Sous Chantier

Fermeture Echangeur de Parigné l'Evêque sens Le Mans - Tours

Indice	Date	Sommaire des modifications	Rédaction	Vérification	Approbation
A	30/11/2023	1 ^{ère} émission	MAS	KBI	KBI
B	11/01/2024	2 ^{ème} émission	MAS	KBI	KBI
C	22/01/2024	3 ^{ème} émission	MAS	KBI	JDI
D		4 ^{ème} émission	MAS	KBI	JDI
E	13/03/2024	5 ^{ème} émission	MAS	KBI	JDI
F	15/03/2024	6 ^{ème} émission	MAS	KBI	JDI
G	20/03/2024	7 ^{ème} émission	MAS	KBI	JDI
H	04/06/2024	Fermeture Ecommoy sens 1	MAS	JDI	PBE
I	10/06/2024	Fermeture Ecommoy sens 1	MAS	JDI	PBE
J	27/07/2024	Fermeture Parigné l'Evêque sens 2	MAS	JDI	PBE
ARTELIA – Villes & Territoires 2 impasse Claude Nougaro – 44800 SAINT-HERBLAIN – TEL 02.28.09.18.00					

SOMMAIRE

1. LISTE DES DESTINATAIRES	4
2. OBJET DU PRESENT DESC	5
3. OBJET ET SITUATION DES TRAVAUX	5
4. PLANNING.....	7
5. MESURES D'EXPLOITATION :	8
5.1. Trafic :	8
5.2. Mesures particulières d'exploitation :	8
5.2.1. Inter distances :	8
5.2.2. Basculement :	8
5.2.3. Principes de déviations	9
6. CONDITIONS D'EXPLOITATION DES CHANTIERS DE TYPE AUTOROUTIERS.....	13
6.1. Information des usagers	13
ANNEXE 1: SCHEMAS DES DEVIATIONS	14
ANNEXE 2 : PREVISIONS DE TRAFIC NOVEMBRE 2024	16

1. LISTE DES DESTINATAIRES

DESTINATAIRES DU DOSSIER	ADRESSE	NOMBRE DE DOSSIER	Adresse mail
Direction Départementale des Territoires de la Sarthe	19, boulevard Paixhans CS 10013 72042 LE MANS Cedex 9	1	ddt-scts-scr@sarthe.gouv.fr chantal.robieu@sarthe.gouv.fr
Préfecture de la Sarthe	Place Aristide Briand 72000 LE MANS	1	pref-mail@sarthe.gouv.fr
Agence Technique Départementale du Pays Manceau	5, rue Joseph Marie Jacquard 72100 LE MANS	1	contact-atd.sud@sarthe.fr
FCA	25, avenue François Mitterrand Case N°1 69674 BRON Cedex	1	raphael.walker@developpement.durable.gouv.fr desc.fca.dmr.dgitm@developpement.durable.gouv.fr
COFIROUTE CIT	Route de Denisy 78730 PONTHEVRARD	1	CIT.St-Arnoult@vinci-autoroutes.com
Service de gestion des routes	Hôtel du département 72072 LE MANS Cedex 9	1	Contact.sgr@sarthe.fr
Ecommoy	Place Général de Gaulle 72220 ECOMMOY	1	mairie@ecommoy.fr
Teloché	15 rue du 8 Mai 72220 TELOCHE	1	commune@mairiedeteloche.fr
Mulsanne	Place Jean Moulin 72230 MULSANNE	1	contact@mulsanne.fr
Ruaudin	1 Place François Mitterrand 72230 RUAUDIN	1	mairie@ruaudin.com
Parigné l'évêque	Place 11 Novembre 1918 72250 PARIGNE L'EVEQUE	1	mairie-parigne-l-eveque@wanadoo.fr
Changé	1 place de la Mairie 72560 CHANGE	1	mairie@ville-change.fr
Yvré-L'Evêque	Hôtel de Ville - 16 av Guy Bouriat 72530 YVRE L'EVEQUE	1	accueil@yvreleveque.fr
Laigné en Belin	4 place de la Chanterie 72220 LAIGNE EN BELIN	1	mairie@laigne-en-belin.fr

2. OBJET DU PRESENT DESC

Le présent document constitue le Dossier d'Exploitation Sous Chantier (DESC) visant les travaux de mise en profil définitif de l'autoroute A28 entre les échangeurs de Ecommoy et de Parigné l'Evêque. Ces travaux sont explicités au chapitre 3.

Le présent document a pour objectif de :

- Solliciter l'arrêt temporaire de circulation pour fermeture des bretelles d'accès et de sortie de l'échangeur n°24 PARIGNE L'EVEQUE dans sens LE MANS - TOURS du lundi 04 novembre 2024 à 10 heures au vendredi 15 novembre 2024 à 12 heures afin de permettre la réalisation des travaux d'élargissement de 50 centimètres de la voie de gauche de l'autoroute A28 entre les PK 90+550 et PK 91+870.

Les bretelles d'accès et de sortie de l'échangeur dans le sens TOURS - LE MANS restant ouvertes.

La demande d'arrêts de circulation est rendue nécessaire du fait que les fermetures de bretelles d'accès et de sortie d'autoroute ne peuvent être réalisées sous le seul arrêté permanent.

3. OBJET ET SITUATION DES TRAVAUX

L'aménagement consiste à la mise en configuration définitive du profil en travers de l'A28 entre les échangeurs n° 24 de Parigné-L'Evêque (échangeur n°24) et de n° 25 d'Ecommoy (échangeur n°25), située dans le département de la Sarthe.

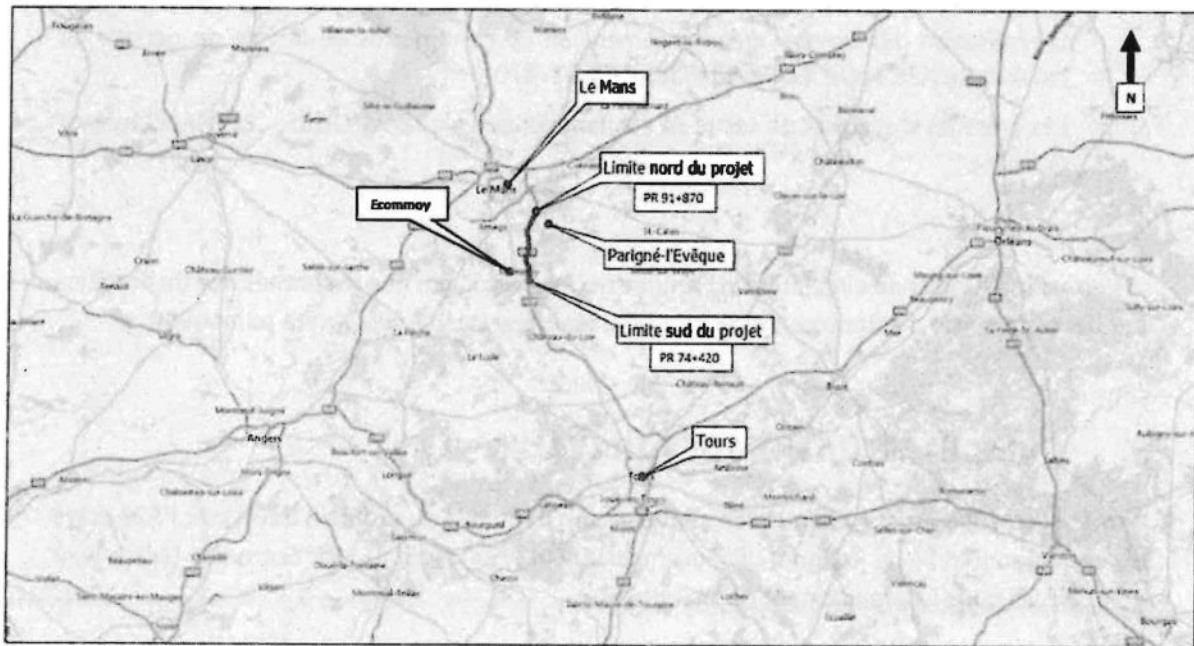


Figure 1 : PLAN DE SITUATION DE PROJET

Il s'agit de passer l'actuelle voie rapide de gauche dans chaque sens de circulation de 3.00 mètres de large à 3.50 mètres en réalisant un élargissement de 50 centimètres de part et d'autre de la plateforme autoroutière et en reprenant le marquage au sol.

Pour cela, il s'agit notamment de réaliser :

- Piquetage et implantation du projet ;
- Mise en œuvre de l'enrobé sur une épaisseur de 0.06 m sur une largeur de 0.50 m en rive droite de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ;
- Elargissement de la berme de 0.50 m avec mise en place du terrassement et reprofilage du talus existant ;
- Reprofilage des fossés longitudinaux existants ;
- Mise en œuvre de buses ;
- Décalage du marquage central de la voie rapide ;
- Décalage du marquage de rive et adaptation des zébras au niveau divergents et convergents ;
- Sécurisation des accès avec la configuration en baïonnette ;
- Implantation de la signalisation verticale ;
- Dépose des glissières métalliques existantes ;
- Implantations de nouveaux dispositifs de retenue conformes aux marques CE ;
- Réalisation des cheminements piéton derrière la pile des ouvrages d'art.

Les travaux d'élargissement de l'autoroute A28 nécessiteront la mise en place de basculements de voies et de fermetures de bretelles d'échangeurs.

4. PLANNING

Les travaux, nécessitant la fermeture des bretelles d'accès et de sortie dans le sens LE MANS - TOURS de l'autoroute A28 au niveau de l'échangeur n°24 PARIGNE L'EVEQUE, seront réalisés du lundi 04 novembre 2024 à 10 heures au vendredi 15 novembre 2024 à 12 heures.

Les travaux sont envisagés principalement en journée.

Sens des travaux	PK travaux	Modes d'exploitation	Ouverture ITPC	Semaines
Le Mans → Tours	90+550 - 91+870	Basculement	PK 89+600 et PK 92+100	S45 - S46
Fermeture de l'échangeur de Parigné l'Evêque dans le sens Le Mans - Tours lundi 04 novembre à 10 heures au vendredi 15 novembre 12h.				

5. MESURES D'EXPLOITATION :

5.1. TRAFIC :

Les prévisions de trafic du 04 novembre au 15 novembre 2024 sont fournies en annexe du présent dossier. Sur ces journées, le trafic est bien en-delà de 1200 véhicules/heure par sens de circulation.

5.2. MESURES PARTICULIERES D'EXPLOITATION :

5.2.1. Inter distances :

Afin d'assurer la continuité des travaux à proximité des chantiers, l'inter distance entre 2 chantiers devra être au minimum de :

- Inter distances : neutralisation de voie / neutralisation de voie ramenées à 5000m
- Inter distances : neutralisation de voie / basculement ramenées à 5000m
- Inter distances : basculement de chaussée / basculement de chaussée ramenées à 5000m

5.2.2. Basculement :

- La longueur maximale des plots en basculements sera de 8000m ou 4 ITPC successives.
- La longueur du basculement pourra être portée à 10000m sur une durée de 4 h00.

5.2.3. Principes de déviations

5.2.3.1. Fermeture bretelle de sortie et d'accès sens 2 de l'A28 de l'échangeur de Parigné l'Evêque.

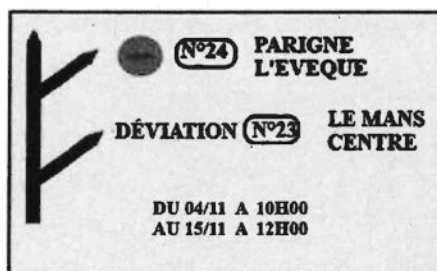
Les bretelles de sortie et d'accès sens 2 de l'A28 de l'échangeur de Parigné L'Evêque seront fermées du lundi 04 novembre 2024 à 10h00 au vendredi 15 novembre 2024 à 12h00.

a) Fermeture de la bretelle de sortie sens 2 (Le Mans - Tours) de l'A28 de l'échangeur de Parigné L'Evêque.

Information des automobilistes :

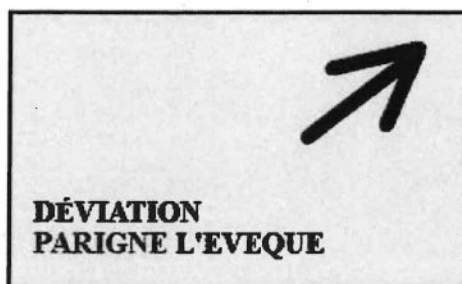
Les clients de l'autoroute A28 venant du MANS en direction de TOURS et souhaitant sortir via le diffuseur n°24 PARIGNE L'EVEQUE seront invités à suivre un itinéraire conseillé (déviation) via le diffuseur n°23 LE MANS CENTRE situé au PR 97.000 sur l'autoroute A28.

Deux panneaux d'information (voir ci-après le schéma décor) seront positionnés sur la section courante de l'A28 en amont de la sortie du diffuseur n°23 LE MANS CENTRE pour prévenir les clients de la fermeture de la sortie du diffuseur n°24 PARIGNE L'EVEQUE.



Panneau Fond jaune rétro réfléchissant

De plus, un panneau « Déviation » sera mis en place sur la potence de la sortie au droit du diffuseur n°23 LE MANS CENTRE.



Panneau Fond jaune rétro réfléchissant

L'itinéraire de déviation conseillé se fera par la sortie du diffuseur n°23 LE MANS CENTRE.

A cet effet, un panneau d'information (voir ci-après le schéma décor) sera positionné au droit du giratoire D314/338//D357/accès A28 pour inviter les clients à suivre la déviation.

**A28 DIRECTION TOURS
SORTIE (N°24) PARIGNE
L'EVEQUE FERMEE
DU 04/11 A 10H00
AU 15/11 A 12H00
SUIVRE DÉVIATION**

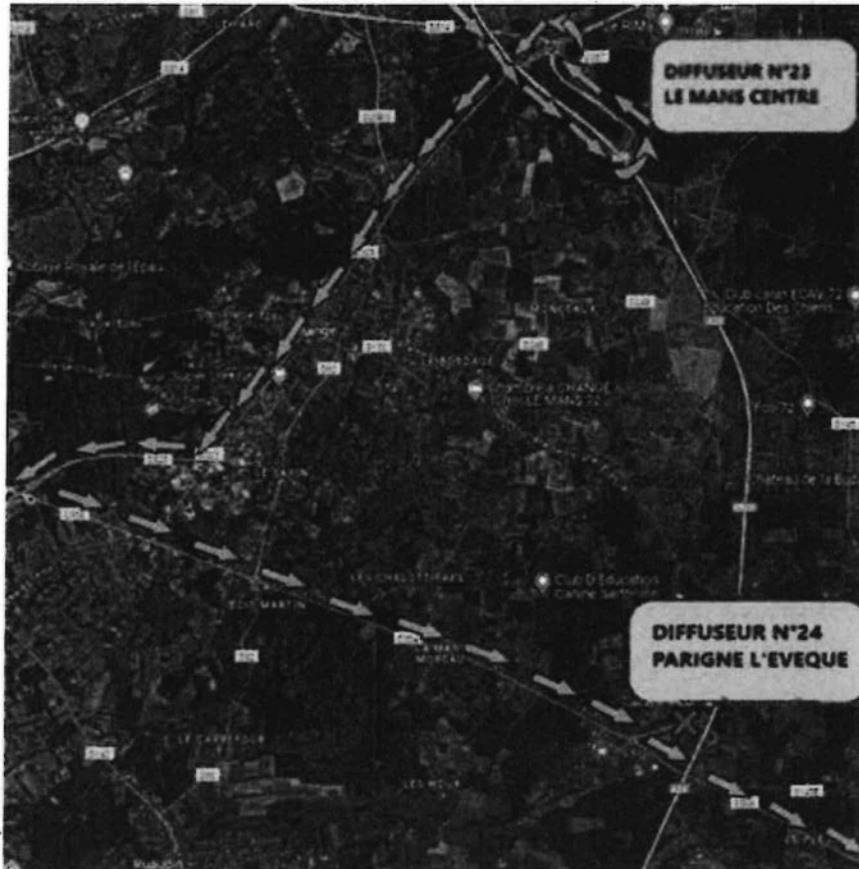
Panneau Fond jaune rétro réfléchissant

Des panneaux « déviation » seront mis en place aux différents carrefours sur l'itinéraire de déviation (voir l'itinéraire de déviation en annexe).



Itinéraire de déviation :

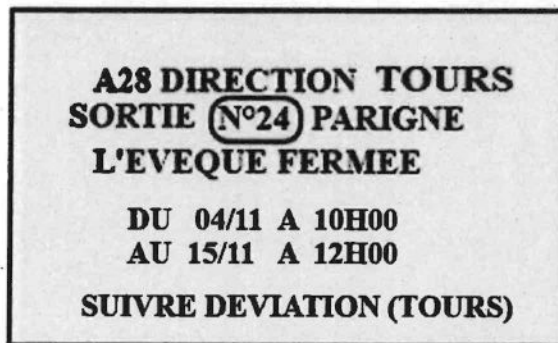
Les clients de l'A28 venant du MANS en direction de TOURS (sens 2) et souhaitant prendre la sortie à l'échangeur n°24 de PARIGNE L'EVEQUE, seront invités à sortir au diffuseur N°23 LE MANS jusqu'au giratoire D314/338/D357/accès A28 puis ils seront invités à suivre une déviation hors autoroute en empruntant la D323 direction TOURS jusqu'à la sortie 24 PARIGNE L'EVEQUE pour emprunter la D304 direction A28.



b) Fermeture de la bretelle d'accès sens 2 (Le Mans - Tours) de l'A28 de l'échangeur de Parigné l'Evêque (n°24)

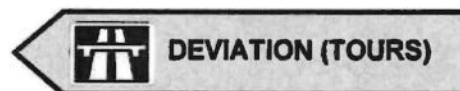
Information des automobilistes :

Un panneau d'information (voir ci-après le schéma décor) sera positionné au niveau de la bretelle d'accès à l'autoroute A28 du giratoire D304/accès A28 pour prévenir de la fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute A28 direction TOURS et inviter les clients à suivre une déviation (TOURS).



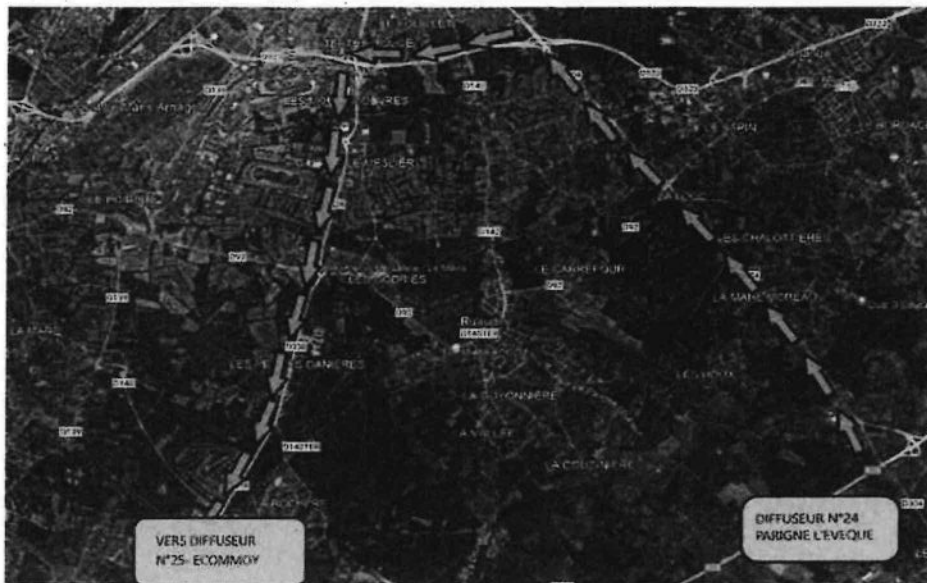
Panneau Fond jaune rétro réfléchissant

Des panneaux « déviation (TOURS) » seront mis en place aux différents carrefours sur l'itinéraire de déviation (voir l'itinéraire de déviation en annexe).



Itinéraire de déviation :

Les clients souhaitant entrer à l'A28 au diffuseur n° 24 de PARIGNE L'EVEQUE direction TOURS, seront invités à continuer sur la D304 direction LE MANS puis emprunter la D323 direction TOURS pour prendre la D338 jusqu'au diffuseur n°25 ECOMMOY.



6. CONDITIONS D'EXPLOITATION DES CHANTIERS DE TYPE AUTOROUTIERS

6.1. INFORMATION DES USAGERS

Les usagers seront informés de la fermeture des bretelles de l'échangeur Ecommoy par :

- Activation des panneaux à messages variables
- Installation de panneaux de fermetures et de déviations
- Diffusion sur Radio VINCI Autoroutes 107.7
- Information partagée sur l'application Ulys et auprès des équipes 36 05
- Post sur le Fil X : @A28Trafic

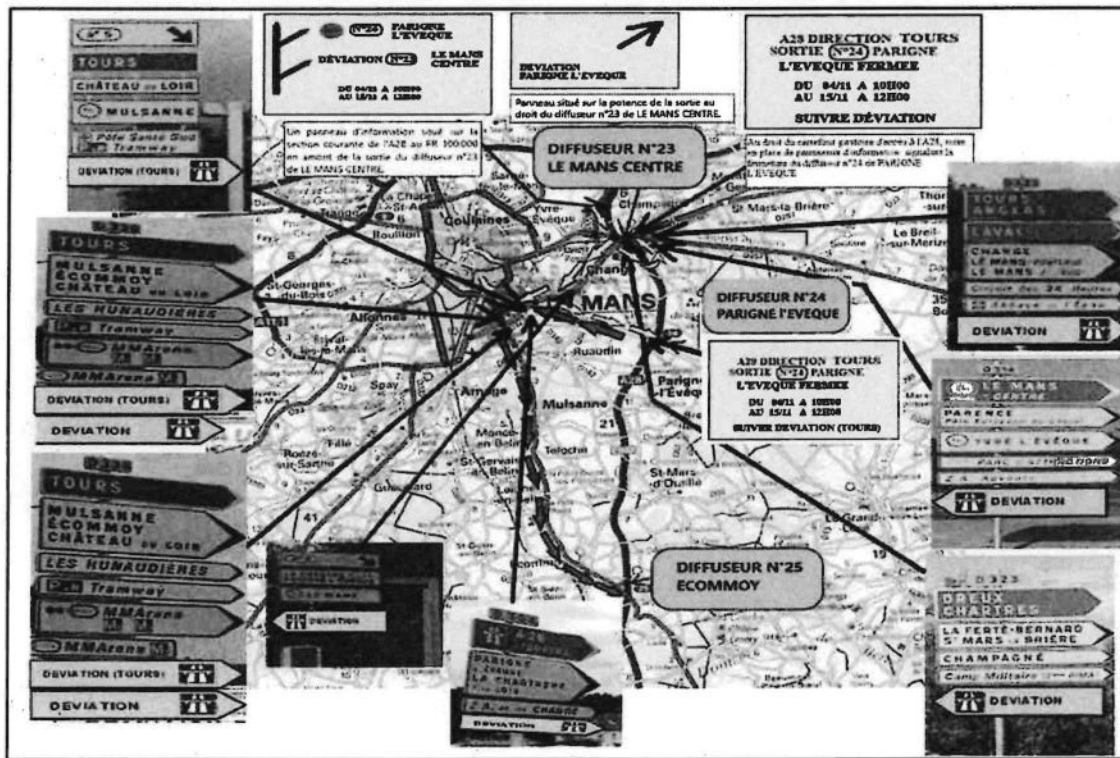


ANNEXE 1: SCHEMAS DES DEVIATIONS



5.2.3.1 - a - ITINERAIRE POUR LES CLIENTS DE L'A28 VENANT DU MANS VERS TOURS (SENS 2) SOUHAITANT SORTIR AU DIFFUSEUR N°24 PARIGNE L'ÉVEQUE →

5.2.3.2 - b - ITINERAIRE POUR LES CLIENTS SOUHAITANT ENTRER AU DIFFUSEUR N°24 PARIGNE L'ÉVEQUE DIRECTION TOURS →



ANNEXE 2 : PREVISIONS DE TRAFIC NOVEMBRE 2024

SENS TOURS - LE MANS

Prévision du : 04/11/2024 au 15/11/2024

Sections prévues : A28 sens Tours - Le Mans entre la Dif A10 et le diffuseur de AUVOURS

Date/heure	quand trafic > 1200 véhicule/h																								cumul
	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	24h	
lun.04/11/2024	52	40	34	32	57	121	246	387	489	497	490	442	452	458	506	565	527	576	428	290	162	107	61	53	7072
mar.05/11/2024	55	51	55	46	55	84	171	369	482	425	381	350	351	346	382	441	465	490	462	297	151	88	79	63	6139
mer.06/11/2024	58	44	33	48	59	91	167	343	458	386	366	362	319	359	385	443	491	507	494	317	142	106	80	59	6117
jeu.07/11/2024	65	43	57	47	59	92	153	341	495	406	344	372	310	388	452	477	509	621	555	363	212	124	103	81	6655
ven.08/11/2024	73	46	68	26	85	72	144	270	398	366	411	464	470	598	639	729	810	901	873	705	412	270	202	172	9200
sam.09/11/2024	116	73	59	47	49	76	76	153	272	539	662	651	530	431	421	577	440	388	298	255	130	84	53	75	6465
dim.10/11/2024	53	46	18	29	24	20	24	46	89	187	257	354	311	268	262	365	391	573	345	279	142	100	87	62	4132
lun.11/11/2024	35	33	18	30	18	19	37	57	89	167	265	403	476	410	591	850	959	930	734	476	278	159	114	71	7249
mar.12/11/2024	34	23	26	34	66	113	225	448	564	504	464	408	398	370	399	498	466	517	436	284	168	100	63	72	9886
mer.13/11/2024	55	48	58	42	66	99	188	339	470	411	378	363	332	359	388	431	475	551	489	301	175	110	70	75	6270
jeu.14/11/2024	55	51	54	46	67	91	176	404	496	426	364	372	323	352	399	483	490	596	511	368	209	109	84	75	6601
ven.15/11/2024	67	54	55	48	52	85	132	279	350	379	371	418	401	494	570	622	684	742	704	517	283	178	134	95	7724

SENS LE MANS - TOURS

Prévision du : 04/11/2024 au 15/11/2024

Sections prévues : A28 sens Le Mans - Tours entre le diffuseur de AUVOURS et la dif A10

Date/heure	quand trafic > 1200 véhicule/h																								cumul
	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	24h	
lun.04/11/2024	55	34	22	27	53	98	228	497	591	565	599	631	578	452	451	424	469	508	397	284	162	121	80	60	7386
mar.05/11/2024	47	38	30	22	28	56	156	324	481	433	404	416	358	379	368	407	452	517	475	325	205	112	87	56	6176
mer.06/11/2024	40	33	14	20	30	57	132	293	412	347	391	402	353	358	384	377	463	486	504	333	208	122	84	55	5898
jeu.07/11/2024	44	34	27	20	29	55	150	305	472	422	362	354	402	400	434	427	503	536	519	362	225	157	107	65	6411
ven.08/11/2024	47	40	34	24	38	62	116	273	386	383	483	529	505	536	642	696	690	749	761	669	529	336	242	118	8882
sam.09/11/2024	71	51	33	31	38	60	106	173	314	464	619	730	610	410	459	432	378	324	294	181	136	99	58	63	6134
dim.10/11/2024	39	26	26	22	12	22	39	74	111	205	317	373	323	188	245	269	337	351	356	273	144	98	88	65	4003
lun.11/11/2024	40	12	8	11	7	17	39	60	85	213	368	578	599	534	636	757	935	1019	774	547	298	155	99	66	7851
mar.12/11/2024	43	32	18	28	38	121	252	463	607	573	562	531	450	399	401	388	449	515	416	295	162	137	81	56	7017
mer.13/11/2024	49	39	30	29	28	59	129	309	434	368	380	377	373	345	363	425	471	534	494	332	206	111	89	58	6031
jeu.14/11/2024	41	38	31	25	29	62	145	339	443	422	371	412	289	350	386	426	489	565	560	400	227	134	89	60	6413
ven.15/11/2024	46	44	33	13	30	48	129	283	389	348	402	465	464	478	521	613	582	639	644	548	345	205	117	78	7474